

N° 19

JANVIER
 FEVRIER
 2012

Édito

Combattre le mensonge institutionnel*.

C'est à vous Monsieur le Président du Directoire, que je déclare ici que c'est une infamie que vous faites subir aux personnels de notre établissement qui osent marcher la tête haute.

Quelle tache de boue sur notre institution, sur le rôle que vous jouez, sur la manière de malmener les agents qui usent de leur droit d'alerte contresigné par la CGT, FO et la CFDT.

Délation, diffamation, dénigrement, atteinte à l'intégrité morale et professionnelle d'une équipe, soufflet suprême à toute vérité, à toute justice, image souillée de nos collègues, les salariés du CPN observent que c'est sous votre présidence qu'un tel déni social a pu être commis.

Passé le choc de l'émotion, le mensonge institutionnel s'effrite, être présent aujourd'hui pour faire éclater la vérité, c'est le défi que lance la CGT aux femmes et aux hommes de bonne volonté de notre établissement.

Le Secrétaire FERRETTI Luc.

**Droit de réponse à l'article page 2 du CPN infos janvier 2012 « Conclusions du comité d'analyse »*

Stop



assez de mensonges

Soutien aux personnels de l'Unité 1

P.2

**Blanchisserie
 Crèche**

P.3

**Durée du travail
 Jour de carence**

P.4

Dernières brèves

P.5

CSIRMT : pistes d'amélioration

P.6

**Cette page est la vôtre :
 le soignant maltraité ?**

P.7

Infos CAPL / CTE / CHSCT

P.8

Sylvain BELUCHE, JACQUES BRIMONT, Audrey DESBROSSES, Luc FERRETTI, Cédric ROUX, Emmanuel FLACHAT et Florence MERLIN ont participé à l'élaboration de cette gazette

N'hésitez pas à prendre votre stylo pour nous écrire
 tél : 51-93 / fax : 51-92 / mail : cgt@cpn-laxou.com
 Site internet : www.lacgtducpn.com

Manifestations de soutien aux personnels de l'Unité 1

Suite à la lecture du journal de notre entreprise, j'apprends que votre équipe va être démantelée...

Je tiens à vous affirmer mon soutien.

En effet, vous êtes l'objet d'une discrimination et d'une manipulation incroyable !

Et nous sommes pris en otage en lisant ce journal infernal !

Manipulation des acteurs et des lecteurs pour des buts peu avouables :

La casse du système de santé publique et de ses opposants.

Rien n'est dit sur l'affaire qui nous amène à ce triste résultat !

Le contexte et les faits sont ignorés, il y a dissimulation d'information.

Tout cela sous couvert d'Humanisme !

Tout cela bien sûr sous couvert de votre bien !

Les bons et les mauvais sont désignés, nous voilà dans une perspective manichéenne...

Et on vous place devant le fait accompli, pas de droit de réponse, pas de discussions.

On vous impose une soumission librement consentie pour votre bien

...

Car vous êtes en souffrance !

Ha bon, vous ne le saviez pas...

eux, si !

Ils vous savaient souffrants et ils vont vous aider !

Que dire de celle qu'ils viennent de mettre en œuvre !

La direction se plaint de vous auprès de nous lecteurs !

Mais qu'elle n'espère pas trouver d'oreilles complaisantes !

J'ai travaillé avec vous et reconnait votre travail de qualité, votre humanité dans ce travail quotidien.

Ce ne sont pas les êtres humains qui sont en cause.

C'est la structure du nouveau pouvoir de notre direction et des réformes des hôpitaux qui, fondés sur des rapports de force, entraînent cette dérive.

C'est le principe des sectes qui, pour maintenir leur ligne, pratiquent des épurations violentes et fréquentes ...

Par terreur, chacun essaie d'être en accord avec le chef provisoire et s'en prend au bouc émissaire.

Nous ne marcherons pas dans ce jeu-là !

A nous de nous mobiliser pour redresser ce gâchis !

N'hésitez pas à me contacter, je suis avec vous de tout cœur et pour la lutte.



Réaction d'un lecteur suite à l'article paru dans CPN Infos de janvier 2012

Petite histoire de la grenouille :

Une grenouille plongée dans l'eau froide dont la température s'élève tout doucement ne sortira pas de l'eau et se laissera ébouillantée sans crier gare.

La température du CPN s'est dangereusement accrue ces temps derniers, le responsable n'est pas encore le réchauffement climatique, mais un processus tout autant délétère et sournois mais néanmoins extrêmement bien construit.

Comme dans des temps obscurs la propagande fait son chemin, empruntant les ornières de l'infamie, du mensonge, de l'analyse orientée au plus malsain pour faire entrer dans l'intelligence commune des faits et des préjugés qui serviront de détonateurs à la haine le jour choisi.

Le célèbre test de Milgram cherchait à évaluer le degré d'[obéissance](#) d'un individu devant une autorité qu'il juge légitime et à analyser le processus de soumission à l'autorité, notamment quand elle induit des actions qui posent des problèmes de [conscience](#) au sujet.

Comprendre le processus et se rendre compte à temps

de ses conséquences reste le seul salut pour ne pas plonger définitivement dans les méandres de la haine et avant d'en être à son tour la victime.

Prenons tous quelques instants pour réfléchir ne serait ce que quelques minutes avec quelques collègues, ou juste avec sa conscience, en pensant à ce qui arrive aux soignants de l'unité 1, en imaginant que cela peut arriver à tous, pour se rendre compte de la brutalité, de l'injustice et de l'orientation totalitaire des décisions de ceux qui nous dirigent.

Ne serait ce que par respect de nos professions et de nos devoirs, et pour ne pas se laisser ébouillanter comme la grenouille dans sa casserole, notre conscience est là pour nous rappeler de ne pas se laisser manipuler et de ne pas obéir aux dictats d'une pensée unique et orientée.

Par respect envers nos collègues et envers nous-même, nous devons soutenir les membres de l'unité 1 et ne pas accepter le début d'un nouvel ordre qui ne semble pas prévoir la considération de notre travail de soignants.

Blanchisserie : liquidation totale !

L'accident survenu à la Blanchisserie date de 2 ans déjà (février 2009)

En ce triste anniversaire, où en est-on au CPN ?

La Blanchisserie a désormais fermé ses portes, la production a été transférée à l'OHS de Flavigny et les personnels ont été réaffectés sur d'autres postes.

La Direction nous affirme qu'elle n'avait pas d'autres choix, rapport de cabinet d'expertise à l'appui.

Les personnels ont été entendus et auraient bénéficié de reclassement correspondant à leurs attentes.

Gigantesque gâchis, l'enquête judiciaire suit toujours son cours.

Nous attendons le jugement.

Il est évident que la

Direction a eu une part de responsabilité dans l'accident survenu. Les conclusions de l'Inspecteur du Travail l'attestent.

Elles soulignent la non-conformité des matériels et l'absence de contrôle périodique par un vérificateur agréé.

La CGT dénonce la décision de transférer le linge auprès d'un prestataire extérieur privé, nous rendant ainsi extrêmement dépendant.

Devant le refus délibéré de la Direction

d'inscrire des crédits budgétaires au prochain plan directeur, la CGT avait proposé à la Direction de mettre en place une cellule de reclassement. Cette cellule, composée de représentants de la Direction et de représentants des personnels, aurait permis de travailler sur les aménagements de postes et les formations d'adaptation nécessaires aux nouveaux emplois proposés aux agents concernés.



Là encore, la Direction a décidé de faire cavalier seul.

Résultats : certains agents ont démissionné, d'autres sont mal dans leur peau, des formations ont été inscrites en 2012 pour un montant dérisoire (700 € par personne)

La CGT défend les services logistiques qui contribuent à une meilleure prise en charge du patient.

Elle propose des alternatives à l'externalisation des prestations, par exemple, bio-nettoyage = 3 millions d'euros/an SIN & STES = 100 emplois statutaires d'ASH.

L.F./E.F.

2 février 2012 : rencontre CGT / DRH / Direction de la Crèche

Cette réunion demandée par notre syndicat fait suite aux multiples réclamations formulées par des usagers de la Crèche.

L'ordre du jour de cette rencontre portait sur différents points du nouveau règlement intérieur et plus particulièrement sur les jours de fermeture imposés aux parents.

La CGT a rappelé qu'elle avait voté contre ce règlement lors du CTE du 13 décembre 2011 et qu'elle entendait proposer des amendements plus en accord avec les obligations des parents.

Nous vous invitons à lire nos propositions sur notre site internet : www.lacgtducpn.com

La CGT soutiendra toute initiative émanant des parents et entend bien porter le débat au sein des différentes instances du CPN.

L.F.



Durée du travail : copie à revoir ?

Le bilan social 2010 présenté aux instances de décembre 2011 revient sur les heures supplémentaires accumulées (C.E.T.) au CPN soit 5 140 heures au 31/12/2010 (soit 23 postes)

Pas de chance pour ceux qui ne sont pas médecins, le gouvernement ne compte pas débloquer de fonds supplémentaires pour les payer aux agents !

Ces heures accumulées sont liées à la politique mise en place dans notre établissement dans le cadre de la réduction du temps de travail. Il faut se souvenir qu'à l'origine, la CGT avait refusé de signer le protocole d'accord sur les 35 heures au CPN car il manquait 60 postes en compensation.

Au niveau national, la CGT réfute l'idée émise par le gouvernement d'obliger les salariés à transformer ces heures en épargne retraite additionnelle.

Aujourd'hui, pour couronner le tout, la Révision Générale des Politiques Publiques (R.G.P.P.) déclinée au CPN se manifeste sournoisement par le non remplacement d'1 fonctionnaire sur 2 ce qui accentue encore plus les tensions sur la durée du travail (*lire notre analyse sur le dossier UHSA*)

Le gouvernement, audit à l'appui, nous fait aussi passer le message que les français sont des fainéants et qu'il est urgent pour regagner en productivité de repasser à 39 heures par semaine.

Cet argument est mensonger car toutes les

études prouvent qu'en Europe, les français sont les plus productifs

Au CPN, les agents doivent réaliser que repasser aux 39 heures signifie la fin des 18 RTT, une augmentation d'environ 220 heures par an, des frais supplémentaires pour faire garder les enfants, de la fatigue en plus,

Plus récemment, la CGT du CPN vous informait des projets de la Direction de mettre en place des cycles de travail en 12 heures. Cela nous a été clairement confirmé au CTE du 13 décembre 2011. (*n'hésitez pas à nous redemander la plaquette éditée par la CGT si vous ne l'avez pas reçue*)

A l'heure où le Président de la République a convoqué un sommet pour l'emploi le 18 janvier dernier, il est paradoxal de constater que le malaise des salariés, leur fatigue, leur usure professionnelle sont loin d'être pris en compte.

Comment parler de politique en faveur de l'emploi alors que tout est fait pour en demander toujours plus aux agents ?

La CGT réaffirme qu'il faut se mobiliser pour des recrutements et ne pas tomber dans le faux-débat instillé par le gouvernement et relayé par notre Direction : ce n'est pas le temps de travail qui est à reconsidérer mais bel et bien la politique en matière d'emploi.

E.F.

Carences au CPN

La reconnaissance du droit aux salariés à être malade a été faite en France en 1928 avec la mise en place d'indemnités journalières.

Une autre époque diront certains, pourtant près d'un siècle plus tard, force est de constater qu'un recul social sans précédent nous rapproche un peu plus de la période au cours de laquelle l'esclavage n'avait pas encore été aboli et où salarié rimait avec corvée.

En 2012, au nom de la résorption des déficits publics, le gouvernement de Sarkozy fait payer une fois de plus aux salariés le prix fort de cette crise.

Les manœuvres consistant à opposer systématiquement les salariés du privé à ceux du public orchestrées par nos responsables politico médiatiques leur ont permis de mettre en place un jour de carence en cas d'absence maladie pour les agents de la Fonction Publique.

L'article 105 de la loi 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 institue ce jour de carence aux fonctionnaires accusés d'être trop malade.



La CGT du CPN regrette la double peine financière infligée aux agents à travers cette journée non rémunérée qui s'ajoute à la perte de 1/140^{ème} de la prime de fin d'année appliquée par jour d'absence maladie.

La CGT dénonce une nouvelle attaque des statuts de la Fonction Publique et s'inquiète de la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires à travers cette mesure, associée au gel des salaires pour 2011 et 2012 ainsi qu'à la hausse des cotisations retraites.

S.B.

REMISE DES MÉDAILLES AU CPN : le travail récompensé ?

Le 16 janvier 2012, le Directeur du CPN présentait ses vœux aux salariés et en profitait pour remettre les fameuses médailles du travail.

A cette occasion, la CGT tient à livrer quelques pistes de réflexion :

- la suppression de la participation CGOS laisse une faible gratification dans le porte-monnaie des agents (par exemple, une aide-soignante avec 32,5 années de service à temps plein touche 170 € qui plus est imposable !),
- le temps partiel décompté du calcul des années de travail effectif conduit à des injustices et des aberrations (un agent à mi-temps devrait attendre 60 ans pour toucher sa médaille des 30 ans ?),



- dans les autres hôpitaux (ex : Assistance Publique des Hôpitaux de Paris), un jour d'autorisation d'absence est octroyé par l'employeur aux agents.

Devant ces circonstances, la CGT interpelle la Direction afin de faire un geste pour les bénéficiaires. Elle s'interroge également sur la grave discrimination faite à nos collègues féminines déjà pénalisées pour leurs retraites.

Il est grand temps de récompenser réellement le travailleur !

E.F.

COMPTES DE LA CGT : TRANSPARENCE CONTRE LES MANIPULATIONS DU GOUVERNEMENT

Face aux rumeurs véhiculées ces derniers temps par les médias et le gouvernement, la CGT a publié ses comptes 2010 certifiés par un commissaire aux comptes.

Les recettes internes représentent 72,9% du budget de la Confédération.

En gros, pour 1 € de cotisation versé par les syndiqués, nous touchons 12 centimes de subvention publique. Voilà de quoi tordre le cou à la rumeur selon laquelle les syndicats seraient grassement financés par des fonds publics.

E.F.

L'info en direct au CPN, c'est www.lacgtducpn.com

Depuis sa création en septembre 2010, le site a déjà reçu plus de 4 250 connexions et plus de 17 000 pages visitées.

Fidèle à la promotion du développement durable au CPN, la CGT a considérablement réduit ses impressions papier et invite tous les agents à se connecter à notre site internet, régulièrement mis à jour.

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :

Je souhaite :

prendre contact me syndiquer

Adresse :

Code Postal : Ville :

Service : N° tél :

Bulletin à renvoyer à la CGT du CPN, 1 rue du Docteur Archambault – BP 11010 – 54521 LAXOU
Tel : 03.83.92.51.93 – Fax : 03.83.92.51.92 – mail : cgt.@cpn-laxou.com - site internet : www.lacgtducpn.com

La CSIRMT et ses prérogatives : le grand écart

(CSIRMT = Commission des Soins Infirmiers, Rééducation et Médico-Technique)

Cette instance est composée d'élus dont le rôle principal est d'améliorer la qualité des soins.

Selon l'article 2 du règlement intérieur :

La CSIRMT est consultée pour **avis**, c'est à dire vote pour :

- le projet de soins infirmiers, de rééducation et médico technique élaboré par le coordinateur général des soins,
- l'organisation des soins infirmiers, de rééducation et médico technique ainsi que l'accompagnement des malades,
- la politique d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité des soins et la gestion des risques liés aux soins,
- les conditions générales d'accueil et de prise en charge des usagers,
- la recherche et l'innovation dans le domaines des soins infirmiers, de rééducation et médico technique
- la politique de développement professionnel continu

La CSIRMT est informée sur :

- le règlement intérieur de l'établissement
- la mise en place de la procédure prévue à l'article L.6146-2
- le rapport annuel portant sur l'activité de l'établissement

L'ordre du jour de la CSIRMT du 12/12/2011 :

Pour avis donc soumis au vote :

- le plan de formation

Pour info :

- déploiement de la carte CPS
- rapport de suivi certification
- prise en charge de la personne âgée sur le CPN
- guide « évaluation a priori des risques de violence »
- automate des formes liquides
- demande de mise a disposition de gants latex (tests gants latex vinyl et nitril)
- comité éthique
- fonctionnement Arc-en-ciel
- organisation UHSA
- désignation de 2 représentants pour participer à un groupe chargé de la diffusion EPP : prévention suicide
- rôle des membres de la CSIRMT dans la diffusion de l'information

D'emblée on constate que le dernier ordre du jour est à la fois très lourd et éloigné des préoccupations des soignants qui éprouvent bien souvent des difficultés réelles dans les services pour exercer leurs missions et ce tant dans le fonctionnement que dans les moyens qui leur sont mis a disposition.

Le président de la CSIRMT et le directeur de l'établissement ont émis le souhait que cette commission travaille de manière constructive et s'empare de tout sujet concernant l'intérêt de l'établissement, que ce soit un lieu de débat ou les membres sont force de propositions pour enrichir l'ordre du jour.

Au terme de sa première année de fonctionnement, il nous semble que le but initial souhaité par tous est loin d'être atteint.

On peut se poser la question de savoir si la CSIRMT possède bien les moyens de ses ambitions.

En tant qu'élus à cette commission, il nous semble bien difficile de trouver notre place et comprendre notre rôle.

Il nous semble dommage de ne pas pouvoir consulter davantage les agents que nous représentons afin de leur permettre de nourrir l'ordre du jour.

Le retour d'informations envers les salariés du CPN est inexistant à ce jour.

Quelques pistes pourraient être étudiées afin d'améliorer le fonctionnement de cette instance :

- permettre à chaque personnel de porter des questions à l'ordre du jour,
- ne pas charger autant l'ordre du jour des sessions- au besoin prévoir plus de réunions- pour que les élus ne soient pas noyés sous une masse d'information et puissent participer davantage aux débats,
- instaurer un véritable retour sur les discussions et les décisions de la CSIRMT en diffusant le compte rendu à tous les salariés par messagerie interne,
- donner les moyens aux élus de préparer cette instance convenablement en leur fournissant tous les documents nécessaires suffisamment tôt et en leur laissant un temps institutionnalisé afin de recueillir un maximum d'avis de leurs collègues.

Propos,recueillis auprès de collègues élu(e)s à la CSIRMT

Cette page est la vôtre :

le soignant animal-machine de la psychiatrie

Publication de «l'observatoire de la violence au CPN»

Ce texte est inspiré d'évènements pouvant laisser croire que des attitudes relevant de la maltraitance psychologique pouvaient devenir, en certains lieux, des techniques usuelles en matière de gestion du personnel soignant.

La souffrance au travail est un thème récurrent dans les débats actuels, parfois elle est confondue avec l'usure professionnelle, concept qui voudrait que le travailleur s'use à la tâche comme une semelle, au kilomètre. Évidemment chacun cherche les responsables présumés de cette souffrance : pour les hôpitaux ce serait la volonté d'en faire des entreprises rentables. La réponse est un peu facile, surtout pour les institutions de santé mentale car la notion de ce qui est ou n'est pas rentable dans le domaine des soins psychologiques et psychiatriques reste largement de l'ordre de l'indéfinissable sauf à se référer à une politique de santé dont les options sont essentiellement idéologiques. Le soin le moins onéreux, nous le connaissons, c'est celui qui a organisé la psychiatrie tout au long de son histoire jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, et même bien plus tard en certains endroits.

[...]

Sommes-nous restés fixés à notre insu à la représentation d'un travailleur stimulé à coups de fouets, à l'image du galérien ou du constructeur de pyramides ? L'idée est-elle que la maltraitance accroît le rendement ou que le travail est une punition méritée ? Qu'en est-il d'une conception plus rationnelle qui voudrait que des individus en bonne santé et un peu plus satisfaits de leur sort soient plus productifs que des travailleurs malades et déprimés ? Certains de nos cadres et de nos médecins, se sentant obligés de prouver et de se prouver qu'ils ont l'étoffe d'un vrai chef, mais ne sachant pas ce que commander veut dire, tombent vite dans la violence et la maltraitance.

[...]



Les stratégies de maltraitance sont nombreuses, [...] Les périodes de mutation, parce qu'elles abolissent les repères traditionnels sans forcément en fournir d'autres, favorisent l'émergence de comportements auto ou hétéro destructeurs, conscients ou non, [...] A cela rien d'étonnant, ce qui interroge davantage c'est la tolérance de ces dérapages qui finissent par constituer de véritables organisations parallèles

Une certaine manière de détourner le fonctionnement institutionnel et ses règles en les mettant au service de la pulsion de mort écarte aussi sûrement, voire davantage, l'hôpital de ses objectifs que les contraintes financières qui lui sont imposées. Qu'en est-il des soins dispensés dans de pareilles conditions ? Leur conception va-t-elle évoluer pour revenir aux attitudes désobjectivantes et maltraitantes d'un passé qui n'est pas si éloigné ? Le danger est qu'un certain totalitarisme appartenant à l'histoire de la psychiatrie, et que nous nous efforçons d'oublier, fasse retour comme le fait tout refoulé.

Bien sûr il ne viendrait à l'esprit de personne de considérer les cris de souffrance du personnel soignant comme les seuls bruits des rouages et mécanismes d'une machine un peu rouillée. L'organisation du travail ne fait que reproduire une réalité des relations humaines qui n'est que trop présente dans la vie de tous les jours. Serait-il alors utile de revenir à ce qui était un des objectifs de la psychothérapie institutionnelle : soigner l'hôpital pour en faire un espace thérapeutique ? A moins que l'avenir ne soit dans une machine soignante, une sorte d'ordinateur qui poserait les diagnostics et prescrirait les traitements, et dont nous serions les prototypes. Mais pour soigner qui ? D'autres machines devenues folles ?

Pour lire l'intégralité de cet article, connectez-vous sur www.lacgtducpn.com

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES :

de qui se moque-t-on?

Depuis plusieurs années, les commissions paritaires se réunissent avant les fêtes de Noël pour siéger sur les révisions de notes des agents du CPN.

Or, cette année, sans aucune concertation avec les organisations syndicales, nous avons appris par mail que cette commission ne se réunirait que le 26 janvier 2012.

Les personnels souhaitant saisir cette instance n'ont pas bénéficié de souplesse dû à ce retard de tenue des CAPL.

Pourtant, ces dernières sont importantes car elles ont pour but de permettre un éventuel réajustement dans le solde de la prime (versée fin janvier) en cas d'obtention d'un quart de point supplémentaire.

Comment les agents vont-ils pouvoir s'y retrouver ou vérifier ce traitement complémentaire ?

Doit-on penser qu'il s'agit d'une manœuvre de la Direction qui aurait décidé à l'avance que peu d'augmentation serait accordée cette année ?

La CGT appelle la Direction à un minimum de respect des instances représentatives du personnel.

En dépit du fait que notre syndicat revendique la suppression de cette note infantilisante au bénéfice d'un 13^{ème} mois, il ne saurait être question de négliger l'importance de cette notation dans le déroulement de carrière de nos collègues.

F.M.

COMPTE RENDU CGT DU CTE DU 13 DÉCEMBRE 2011

UHSA

Pas de réponse sur les effectifs : les agents recrutés pour l'UHSA actuellement dans les services seront-ils remplacés ? (il manque 13 postes)

Pas de réponse sur les conditions de travail des agents : durée de travail en 12 h, droit aux repos, rappels à domicile, fatigue,

Devant cette mascarade, la CGT vote contre cette organisation du travail.

Règlement intérieur de la Crèche

La CGT dénonce la disparition d'un réel service public rendu aux agents et usagers ainsi qu'une non prise en compte par la Direction des attentes des personnels (*lire sur notre site internet et dans la gazette novembre – décembre 2011, l'article d'un agent de la Crèche*)

La CGT vote contre ce règlement intérieur déjà en application du fait de la réouverture de l'étage à la mi-septembre 2011.

Plan de formation 2012

La CGT rappelle sa demande de trouver une **solution pour les aides-soignantes actuellement en études promotionnelles à l'IFSI, obligées par la Direction à revenir travailler dans les services pendant les congés.**

Devant l'absence de garanties apportées par la Direction, la CGT préfère s'abstenir de voter le plan de formation.

Bilan social 2010

La CGT dénonce le très mauvais bilan social dans l'établissement et interroge la Direction sur les suites de l'expertise EMERGENCES : qu'est-ce que la Direction entend réellement mettre en place pour améliorer les conditions de travail et faire cesser la souffrance au travail ?

Devant cet état de fait, la CGT vote contre.

Retrouvez l'intégralité du compte-rendu sur notre site internet : www.lacgtducpn.com

VISITES CHSCT DES NOUVELLES STRUCTURES

Les représentants CHSCT sont amenés au titre de leur mandat à visiter toute nouvelle structure avant ouverture.

Voici les réserves qui ont été émises par la CGT :

BATIMENT F1 (Centre d'Activités / Réhab / ATIM)

Le peu de place de stationnement disponible devant le bâtiment et dans les environs est problématique : risque de stationnement anarchique qui pourrait rendre difficile l'accès aux secours en cas d'urgence.

CMP LUNÉVILLE (ex-Bénédictins et Gambetta)

- 1) Peu ou pas de stationnement dédié au CMP
- 2) Les bureaux de l'assistante sociale et des infirmiers semblent trop exigus
- 3) Les grandes fenêtres du RDC s'ouvrent totalement et les tablettes peuvent être utilisées très facilement comme une marche d'où un risque d'intrusion
- 4) Le toit de la terrasse : surface glissante en hiver + seuil entre la terrasse et le garde corps à rendre inaccessible pour éviter tout risque de chute